

REGLEMENT DU TERRAIN

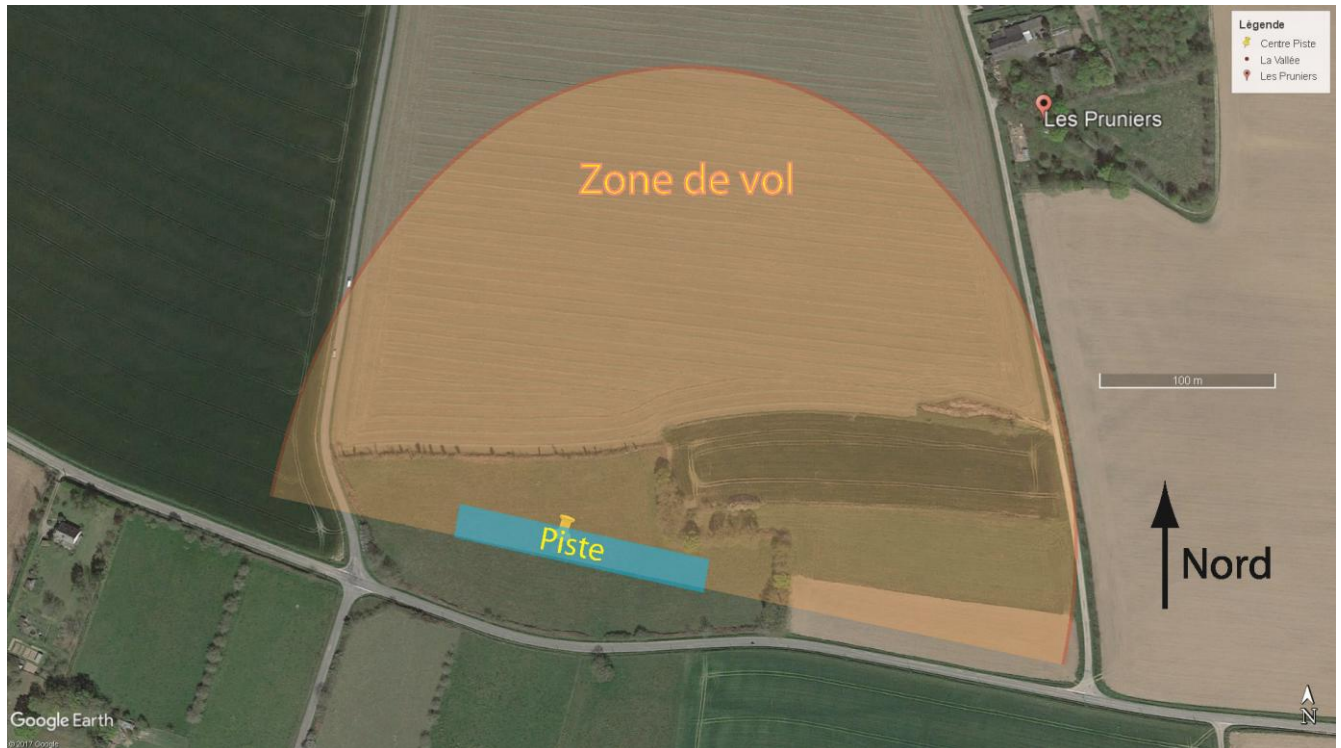
AV'HELBAT Modélisme

Ce règlement définit les règles à observer sur le terrain et doit être scrupuleusement respecté.

- Les vols sont autorisés de **10H00 à 12H00** et de **13H30** au **coucher du soleil** ou au plus tard à **19H00**.
- **Sont interdits sur le terrain :**
 - L'utilisation de moteurs thermiques le dimanche et les jours fériés.
 - Le vol des multicoptères (multitrotors).
 - Le vol des modèles destinés à la voltige et équipés d'un moteur thermique supérieur à 50 cm3 (pour éviter les nuisances sonores par rapport aux habitations proches).
- **Bruit émis par les aéromodèles :**
 - **Tout aéromodèle doit respecter la norme de bruit imposée par la FFAM (bruit < 92dBA mesuré sur herbe). A ce titre pour pouvoir évoluer sur le terrain, le bruit de chaque aéromodèle doit avoir été mesuré et validé au préalable. Pour les mesures et validations s'adresser à un membre habilité du club.**
- L'utilisation du terrain est réservée aux membres d'AV'HELBAT Modélisme. Les Utilisateurs doivent pouvoir prouver leur qualité de membre d'AV'HELBAT Modélisme en ayant en leur possession une copie de leur licence fédérale.
- Une personne extérieure à AV'HELBAT Modélisme qui désire utiliser le terrain doit en demander l'autorisation écrite à AV'HELBAT Modélisme.
- Tous les Utilisateurs du terrain doivent être munis d'une licence FFAM en cours de validité.
- Les véhicules doivent stationner en épi sur le parking situé à gauche en entrant sur le terrain.
- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres désignés par celui-ci ont autorité pour interdire l'utilisation de tout appareil, produit ou matière dangereuse sur le terrain. En aucun cas ceux-ci ne peuvent être tenus responsables des accidents qui peuvent survenir aux Utilisateurs.
- L'accès à la piste est fortement déconseillé lorsqu'elle est détrempée.
- Les jeunes de - 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Tout matériel utilisé doit être conforme à la législation en vigueur.
- Aucun déchet (cigarettes, débris d'aéromodèle, etc....) ne doit être laissé sur le terrain.
- Il est interdit de survoler, à basse altitude, le bétail dans les prairies.
- **Au titre du protocole établi entre AV'HELBAT Modélisme et le Service de la Navigation Aérienne :**
 - L'altitude de vol maximale ne doit pas dépasser 500 pieds (150m).
 - Un modèle doit toujours être piloté à vue (se référer également au paragraphe **Vol en immersion,FPV**).
 - Les vols sont interdits si la visibilité est inférieure à 1500 m horizontal et (ou) si le plafond est inférieur à 300 m.

REGLEMENT DU TERRAIN AV'HELBAT Modélisme

- La zone de vol autorisée et indiquée ci-après doit être strictement respectée :



- **Le Vol en immersion (Vol FPV, First Person View) est autorisé en respectant les règles suivantes :**
 - Un seul modèle piloté en FPV en vol est autorisé.
 - Poids maximal du modèle en vol : 2 Kgs.
 - Le télé pilote doit être assisté d'une seconde personne ayant constamment le modèle en vue et disposant d'une radio commande propre. Cette radio commande doit être prioritaire par rapport à la radio commande du télé pilote.
- **Pour des raisons de sécurité :**
 - L'accès au terrain est interdit au public.
 - Il est conseillé de ne pas être seul sur le terrain.
 - Aucun aéronef ne doit être mis en l'air pendant l'entretien du terrain.
 - Avant de se présenter en piste, le pilote devra obtenir l'autorisation de vol de la part des pilotes dont les modèles se trouvent déjà en évolution. Avertir les autres pilotes des phases de décollage et d'atterrissage, de moteur calé, de perte de contrôle ou de signal, etc.
 - Les avions et les hélicoptères volent en alternance.
 - Le survol de la piste à basse altitude et à pleine vitesse est interdit.
 - Les pilotes en vol doivent se regrouper dans la zone prévue à cet effet.
 - Le démarrage des moteurs doit se faire dans la zone des tables de démarrage. Aucun moteur ne doit être mis en route entre les tables de démarrage et le parking (aire réservée à la préparation des modèles).



REGLEMENT DU TERRAIN

AV'HELBAT Modélisme

- Un aéronef équipé d'un moteur thermique doit être immobilisé lors de la mise en route de son moteur (table de démarrage, piquets au sol où 2^{ème} personne).
- Les animaux domestiques sont interdits sur la piste.
- **Spectateurs :**
 - L'accès au terrain est interdit aux spectateurs non accompagnés d'un membre d' AV'HELBAT Modélisme et sous l'entière responsabilité de celui-ci. Les enfants ne devront pas jouer autour des aéronefs ni aux alentours de la piste ou sur celle-ci.